

CAP plénière

Etaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET, (DI), M. DELAGRANGE représentant Mme LARMAND CANI-TROT (DR Bourgogne), M. SPANU représentant M. COMBE (DR Franche-Comté), M. CLAVEAU (expert), M. GAGEY (expert), M. DUCROCQ (expert).

- **Parité syndicale** :

- SOLIDAIRES Douanes : **Mme FAUCHET** (titulaire), **M. DE CUBBER** (suppléant), **Mme MARCEAUX** (expert)
- SNAD CGT : M. BOUDOT (titulaire),
- élus sans étiquette : Mme PALLAVISINI (suppléante avec voix délibérative).

SOLIDAIRES DOUANES a été désigné secrétaire-adjoint de séance.

Solidaires Douanes a lu sa déclaration préalable.

Approbation du PV antérieur du 16/12/16

Approbation d'un PV antérieur du 16/12/2016 concernant la formation plénière (PV approuvé à l'unanimité).

CAP restreinte ACP1

Etaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET, (DI), M. DELAGRANGE représentant Mme LARMAND CANI-TROT (DR Bourgogne), M. SPANU représentant M. COMBE (DR Franche-Comté), M. CLAVEAU (expert),

- **Parité syndicale** :

- SOLIDAIRES Douanes : **Mme FAUCHET** (titulaire), **M. DE CUBBER** (suppléant avec voix délibérative), **Mme MARCEAUX** (expert).

SOLIDAIRES DOUANES a été désigné secrétaire-adjoint de séance.

Approbation du PV antérieur du 16/12/2016

Approbation du PV de la séance du 16/12/2016 portant sur le tableau de mutation des ACP1 (PV approuvé à l'unanimité).

CAP restreinte ACP2/ACP1

Etaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET, (DI), M. DELAGRANGE représentant Mme LARMAND CANI-TROT (DR Bourgogne), M.SPANU représentant M. COMBE (DR Franche-Comté), M. CLAVEAU (expert).

- **Parité syndicale** :

- SOLIDAIRES Douanes : **Mme FAUCHET** (titulaire), **M. DE CUBBER** (suppléant), **Mme MARCEAUX** (expert).
- SNAD CGT : M. BOUDOT (titulaire),
- élus sans étiquette : Mme PALLAVISINI (suppléante avec voix délibérative).

SOLIDAIRES DOUANES a été désigné secrétaire-adjoint de séance.

Le président donne aux représentants du personnel le détail de la note de campagne DG-A2 du 23/03/2017 pour la constitution du tableau d'avancement au grade d'ACP1. Les critères retenus pour être candidat sont les suivants :

- au moins 1 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon du grade d'ACP2
- au moins 5 ans de service effectif dans ce même grade au 31/12/17, toutes administrations confondues,
- avoir obtenu au minimum la cadence moyenne au titre du CREP 2016.

Le nombre de postes offerts n'est pas encore connu, à titre d'information 77 agents ont été promus en 2016 + 8 postes sur liste complémentaire (2 de la DI). **38 agents** de la DI sont **promouvables au titre de 2017**, ils sont retenus sans restriction, n'ayant pas démérité dans leurs fonctions. La **CAP centrale** aura lieu le **23 mai 2017**.

Le **PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations)** a complexifié la donne en élargissant les conditions d'inscriptions au tableau, prenant en compte l'intégralité des services effectués au même grade ou équivalent dans d'autres administrations (minimum de 5 ans).

Ce qui crée un certain nombre de problèmes : injustices entre les agents, « *comment expliquer à un(e) collègue ayant par exemple 18 ans d'ancienneté en douane, qu'un(e) collègue ayant deux ans d'ancienneté voir étant stagiaire en douane, sera classé(e) au sigrid devant lui ou elle, et ce parce les années de service public sont reprises et confèrent ainsi à cet(te) agent(e) récemment arrivé(e), un indice supérieur à celui du ou de la collègue le(la) plus ancien(ne) ?* »

Il n'est pas **admissible** qu'un tableau d'avancement soit **illisible** par les représentants du personnel, c'est pourtant le cas ici, pour une fois c'est aussi l'avis de l'administration ! Ce à quoi le DI nous a répondu « *je comprends vos interrogations* »

Malgré le travail remarquable du service de la gestion du personnel de la DI de Dijon, **Solidaires Douanes** n'est pas satisfait du tableau d'avancement présenté. Le tableau sigrid ne présentant pas tous les critères de classement, un tableau annexe nous a été fourni par le service du personnel, mais les différents critères à rajouter ne sont pas très clairs et rendent la compréhension difficile, ainsi d'éventuelles erreurs sont difficilement détectables.

Pour toutes ces raisons, **Solidaires Douanes** s'est abstenu au moment du vote.

Vote :

Pour : Administration

Abstention : **Solidaires (1)** + CGT (1) + élus sans étiquette (1).

Question diverse : le fonctionnement de CHORUS-DT fut abordé : « *pourquoi les agents en surveillance doivent ils rajouter leur rapport de service pour justifier leurs frais de déplacement ?* » Le DI va regarder afin de répondre et a précisé que CHORUS-DT est fait pour la comptabilité administrative mais pas pour le quotidien des agents.

Pour finir, n'oubliez pas que vous avez la possibilité de demander par simple courriel l'extrait du PV de la CAPL vous concernant au service BOP-GRH de la DI.

Vos représentants Solidaires : Sylvie FAUCHET (titulaire), Jean-Paul DE CUBBER (suppléant), Agnès MARCEAUX (expert).

Pour davantage d'informations n'hésitez pas à les consulter.